

# PROCESSUS DÉCISIONNEL AUTOUR DU PROJET DE VIE DE PERMANENCE POUR DE JEUNES ENFANTS PLACÉS EN MILIEU SUBSTITUT

---

Rosita Vargas Diaz, CREVAJ/ENAP

Chantal Lavergne, IUJD

Marie-Andrée Poirier, Université de Montréal

Placement d'urgence/Choix du milieu de vie



Le choix d'une mesure de placement à long terme/Choix du milieu de vie permanent alternatif

**Deux moments  $\neq$  placement**

# Quand le retour de l'enfant (0-5 ans) n'est plus envisagé:

Comment se construit et s'articule la décision entourant le **projet de vie** et le **choix d'un milieu** de vie permanent pour les enfants en protection de la jeunesse?



# Approche théorique et méthodologique

## La théorie de la structuration de Giddens

- Dualité acteur et structure

## L'ethnométhodologie

- Routine organisationnelles : unités d'analyse
  - Observation in situ et in vivo du processus (9 mois)
  - Entrevues avec les acteurs clés (n=16)

# Constats de cette étude

## Ce processus est collectif

- **Plusieurs acteurs** avec des **rôles** et **mandats** (buts) différents
- Importance de la **collaboration** et la **négociation**

## Ce processus est complexe

- **Multiplicité** des facteurs: interaction **dynamique**
- **Coexistence d'éléments sous-jacents** structurant la pratique qui peuvent connaître **des tensions**

# Logiques institutionnelles en tension



Logique  
Managériale



Logique  
Clinique



Logique  
Juridique

L'INTÉRÊT DE L'ENFANT  
LA DURÉE MAXIMALE DE PLACEMENT (TEMPS)  
LA GESTION DES RISQUES À LONG TERME



# La logique managériale

---

Modalités de la gestion de l'organisation: l'augmentation de la performance et de l'efficacité, ainsi qu'à la redevabilité du système.

---

Vise à faire de l'organisation un espace opérationnel grâce à une normalisation/ standardisation de la pratique

---

Sert à assurer la conformité de l'organisation avec les lois et les règles qui la régissent.



# La logique juridique

---

Renvoie aux aspects juridiques de la pratique et à la relation avec le tribunal.

---

Vise à appliquer les critères de la loi à tous de manière uniforme

---

Détermine les principes, les normes et les règles de droit dans la pratique

---

Principale source de signification: la LPJ et ses prémisses





# La logique clinique

---

Traite de la relation directe entre les professionnels et les enfants, ainsi qu'entre les professionnels et les parents

---

Combine les connaissances (théoriques, techniques, déontologiques et disciplinaires) et l'expérience d'intervention des acteurs

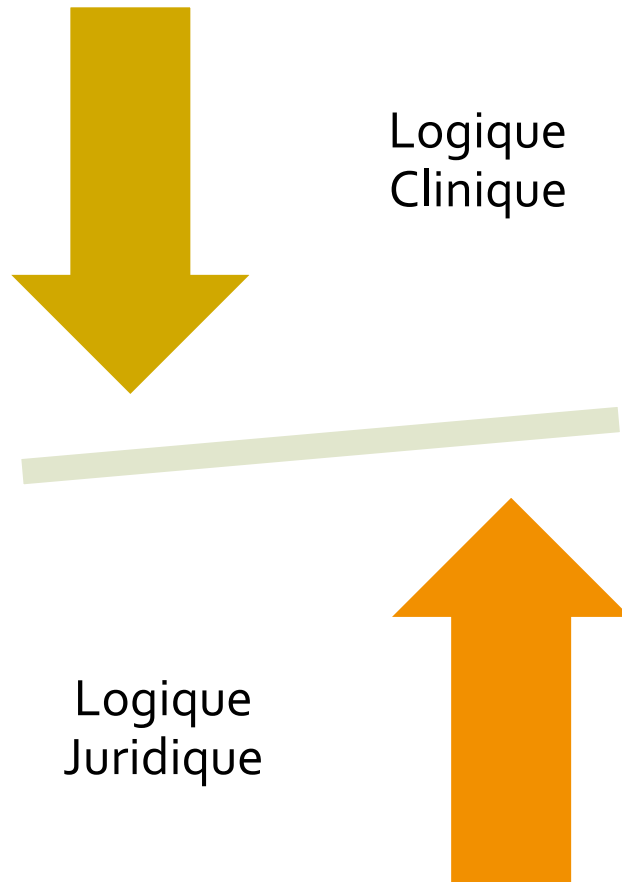
---

Elle concerne également tout ce à quoi les acteurs font référence dans leur pratique d'intervention: les balises cliniques, les instruments, etc.

---

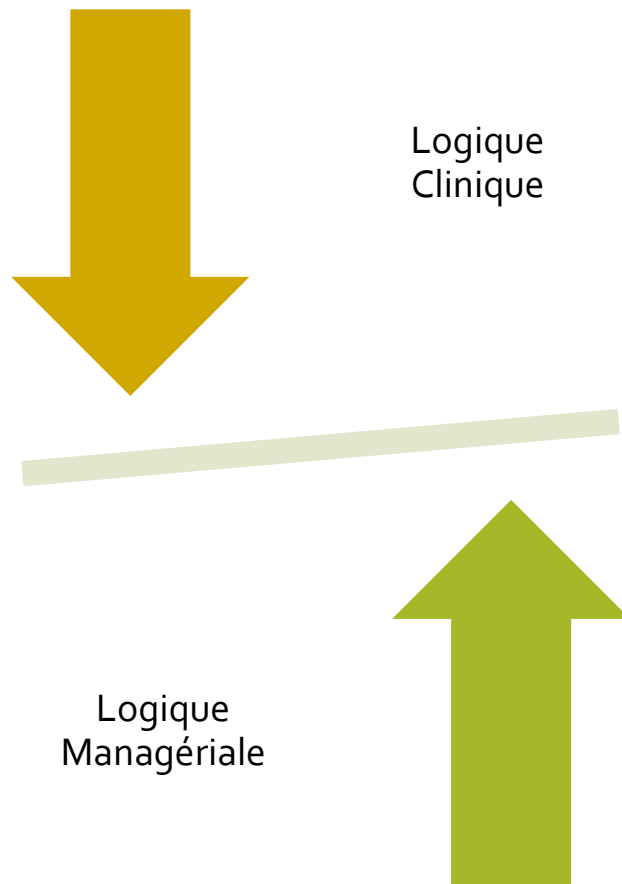
Vise à s'adapter à la singularité et à l'incertitude qu'elle entraîne (gestion des risques).

# Tensions entre les logiques clinique et juridique



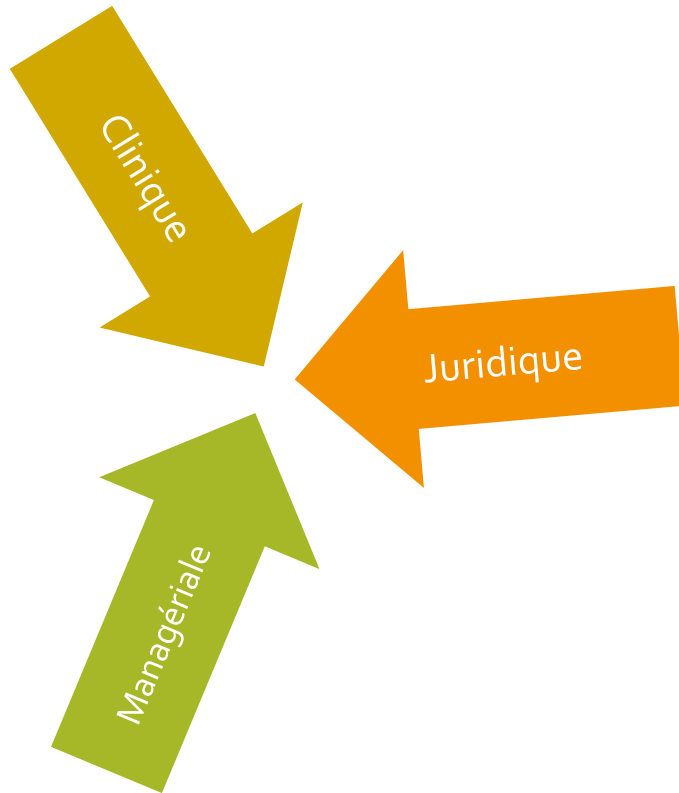
- **Conciliation des droits des parents avec ceux de l'enfant**
  - Quand **cesser** d'investir dans le parents et **passer** à un projet de vie alternatif
  - Les acteurs vont se positionner dans une posture où **le principe de l'intérêt de l'enfant prévaut sur les droits des parents.**
- **Choix d'un milieu permanent lorsqu'il s'agit de confier l'enfant à un autre milieu qu'auprès d'une personne significative.**

# Tensions entre les logiques clinique et managériale



- **Standardisation de la pratique**
  - L'illusion de croire que la complexité peut être résolue par la simple application d'un protocole est possiblement dangereuse
- **Conditions organisationnelles:**
  - La lourdeur des tâches administratives v/s le temps d'intervention
  - Le peu d'espaces de réflexion collective et de supervision
  - La pression du temps

# Tensions entre les trois logiques



- **Les mandats et les buts des différents services et les tensions autour des ressources d'accueil**
  - Familles d'accueil
  - Évaluation des FAP
  - Familles d'accueil de la Banque-Mixte

# Conclusion

- Le processus décisionnel est:
  - **complexe et dynamique**
  - **Interactif et collectif**
- Les résultats relèvent:
  - Importance **des acteurs** et de leur **marge de manœuvre**
  - Importance de la **collaboration** pour mener à bien le processus.
  - Importance de **conditions organisationnelles et structurelles**